

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Lutter contre les freins à l'emploi en soutenant les missions locales »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 18 décembre 2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP : ☐ / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☐

Nom et numéro du rapport :

**J400 - Investir dans l'avenir, en éclairant les choix
d'orientation tout au long de la vie**

Si le taux de chômage en Pays de la Loire reste plus bas que la moyenne nationale, il présente toutefois des disparités puisqu'il est deux à trois fois plus élevé chez les jeunes que pour le reste de la population active.

Afin de lutter contre le chômage sous toutes ses formes entre autres, la Région a fait de l'emploi une de ses priorités du mandat.

Acteur majeur de la lutte contre les freins à l'emploi, les missions locales permettent aux jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés faisant obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. En Pays de la Loire, le réseau des Missions locales, constitué de 21 structures a accompagné plus de 40 000 jeunes en 2024.

Bien que 51% des jeunes de 16 à 25 ans entrant sur une action du programme régional de formation aient préalablement été aiguillés par une Mission locale, la Région a fait le choix de supprimer son soutien aux missions locales en 2025. Alors que plusieurs d'entre elles ont témoigné tout au long de l'année de difficultés éprouvées (postes supprimés, baisse de l'accompagnement, projets de recrutements stoppés...) suite à cette décision, les Missions locales se retrouvent aujourd'hui au pied du mur....

Afin de permettre aux Missions locales de poursuivre leur accompagnement indispensable auprès des jeunes en situation de décrochage, nous proposons d'inscrire au budget primitif 2026 la délibération suivante :

Délibéré : 2. Aller au plus près de chacun sur tout le territoire

D'ajouter :

2.3 Favoriser l'accès des jeunes à l'emploi

Appui aux 21 Missions locales et à leur Union régionale pour l'accompagnement des jeunes vers l'emploi 10

Pour que personne ne reste sur le bord du chemin dans un contexte de fort dynamisme du marché de l'emploi, la Région fait de l'accès à l'autonomie et de l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi une priorité. Ainsi, pour développer son action en faveur de l'emploi des jeunes, elle s'appuie notamment sur le réseau des Missions locales, dont le rôle est d'accompagner les jeunes en difficulté dans leur insertion professionnelle.

Les Missions locales contribuent par ailleurs, par leur connaissance des besoins de recrutement des entreprises et du public jeune à la consolidation de l'offre régionale de formation, à la réponse aux besoins des entreprises mais également à l'accompagnement individualisé des publics jeunes les plus éloignés de l'emploi dans une logique de construction de parcours (mobilisant la remédiation des savoirs de base et des compétences psycho-sociales, l'information sur les métiers et la construction du projet professionnel, la formation, etc.).

Le soutien de la Région aux 21 Missions locales et à leur Association régionale fera l'objet d'une convention d'objectifs annuelle Etat-Région/URML et d'une convention financière annuelle de la Région avec chacune des 21 Missions locales qui seront proposées à l'approbation d'une prochaine Commission permanente.

Aussi, je vous propose : d'attribuer une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant global de 2 025 000 € répartie de la manière suivante :

- 336 726 € pour la Mission locale de Nantes-Métropole à Nantes (44),
- 241 073 € pour la Mission locale Angevine à Angers (49),
- 199 099 € pour le GIP Mission locale de l'agglomération Mancelle au Mans (72),
- 169 485 € pour la Mission locale de la Mayenne à Laval (53),
- 104 301 € pour la Mission locale du Choletais à Cholet (49),
- 94 539 € pour la Mission locale du Pays Yonnais à la Roche-sur-Yon (85),
- 90 712 € pour la Mission locale Vendée Atlantique aux Sables d'Olonne (85),
- 88 966 € pour la Mission locale du Saumurois à Saumur (49),
- 86 832 € pour la Mission locale Sarthe Nord à Mamers (72),
- 83 277 € pour la Mission locale de l'Agglomération Nazairienne à Saint-Nazaire (44),
- 76 297 € pour la Mission locale Sarthe et Loir à la Flèche (72),
- 67 091 € pour la Mission locale du Sud Vendée à Fontenay-le-Comte (85),
- 64 869 € pour la Mission locale Nord Atlantique à Nozay (44),
- 57 755 € pour la Mission locale du Haut Bocage aux Herbiers (85),
- 57 610 € pour la Mission locale du Pays de Retz à Machecoul (44),
- 42 823 € pour la Mission locale du Vignoble Nantais à Clisson (44),
- 37 999 € pour la Mission locale de la Presqu'île Guérandaise à Guérande (44),
- 37 657 € pour la Mission locale du Pays Segréen à Segré (44),
- 37 254 € pour la Mission locale Rurale du Sillon à Saint-Gildas-des-Bois (44),
- 35 846 € pour la Mission locale du Pays d'Ancenis à Ancenis (44),
- 14 749 € pour la Mission locale du Pays de Vilaine et de Redon (35).

D'affecter une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 2 025 000 €

Il est proposé de réduire en conséquence l'autorisation d'engagement proposée dans le cadre du rapport J203 Accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire, alinéa 3 – Les Ecoles de production d'un montant équivalent de 2 025 000 €.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sabine Lalande', with a stylized, flowing script.

Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble